

Sologne, Loire et vignes

TERRITOIRE ■ Le projet de schéma de cohérence territoriale arrêté par les élus du pays Sancerre Sologne

Le pays se projette à l'horizon 2043

Les élus du pays Sancerre Sologne ont entériné, à l'unanimité, la rédaction du schéma de cohérence territoriale, qui définit les grandes orientations d'aménagement du territoire à long terme.

Mercredi 13 mars, à l'Atomic-cinéma d'Aubigny-sur-Nère, Laurence Renier présidait le comité syndical du pays Sancerre-Sologne. Un seul sujet à l'ordre du jour : le bilan de la concertation et l'arrêt du SCoT (*schéma de cohérence territoriale*), document de planification et d'urbanisme qui détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement du territoire.

Pour l'élaborer, il a fallu penser ensemble et loin, travailler à l'équilibre entre protection des paysages et développement, anticiper les transitions écologique, énergétique et numérique, réfléchir aux manières d'habiter le territoire dans un contexte de sobriété foncière, d'y travailler, d'y produire, de s'y déplacer. Un chantier colossal pour les élus de ce pays qui s'étend sur cinquante communes de Nançay à Belleville-sur-Loire. Vertigineux. De six ans en tout.

Préserver, produire, valoriser

Avant d'en arriver à l'étape de la validation du projet, une première étape dans le décor de l'Atomic-cinéma : la présentation par Didier Delzor, urbaniste et hydrogéologue au sein du cabinet E.A.U. (économie, aména-



ATOUTS. Le document d'orientations et d'objectifs l'assure : « L'authenticité des paysages et la dimension patrimoniale du territoire sont des atouts forts que Sancerre Sologne entend maintenir durablement et valoriser ».

PHOTO P. DELOBELLE

gement et urbanisme) Aménagement, du document d'orientation et d'objectifs, feuille de route partagée pour la mise en œuvre du projet de territoire.

Trois piliers, trois ambitions sont affirmés : la préservation et la mise en valeur des ressources et de la richesse patrimoniale du pays Sancerre Sologne ; l'affirmation de la vocation productive du territoire et le rôle moteur du tourisme pour le développement local et la reconnaissance du territoire ; ainsi que la valorisation du réseau territorial et solidaire pour la qualité de vie des habitants et un développement durable.

Un réseau né de l'histoire, de

la géographie, des spécificités économiques, sur lequel le Pays entend s'appuyer pour répondre aux besoins en services, commerces, logements... et se projeter à l'horizon 2043 en pensant complémentarité, proximité, équilibre.

Onze communes, « pôles principaux et relais », auront ainsi vocation à « organiser l'intensité du développement du territoire en matière de logements, d'équipements et services, de commerces, intensifier la diversification de l'offre de logements » (*). Une dizaine auront à développer leur rôle de « centralité locale », et vingt-neuf auront le statut de « communes actives ». « Si le

développement futur n'a pas vocation à se concentrer sur elles, elles ne doivent pas non plus s'affaiblir », est-il souligné. À l'échelle du pays, un objectif est affiché en termes démographiques : l'accueil de 1.400 nouveaux actifs à horizon 2043, « pour sauvegarder nos entreprises et permettre au tissu économique de se positionner dans les secteurs d'avenir », et « maintenir un territoire vivant, multigénérationnel et plus actif ».

« L'affirmation d'une volonté politique »

Pour accompagner cette croissance et répondre aux besoins actuels de la population, l'objectif de création de logements s'établit à 2.226 entre 2021 et 2043, ambition qui s'adosse à la mise en valeur des centres des villes et bourgs.

Des chiffres sont affichés. Mais Laurence Renier le martèle : « Un SCoT, ce n'est pas que des chiffres, que de l'opérationnel. Un SCoT, c'est un projet de territoire, c'est l'affirmation d'une volonté politique, c'est une manière de dire où l'on veut aller ensemble ». Cette direction, c'est celle d'un territoire attractif et qui sait préserver son environnement. « Nous avons un vrai défi sur notre territoire : la transmission des savoirs dans l'agriculture, la viticulture, mais aussi dans l'industrie, poursuit l'élue, maire d'Aubigny-sur-Nère. À une époque où la volonté de réindustrialiser le pays est affirmée, il faut que notre territoire soit attractif et accueille de nouveaux habitants. C'est la raison pour laquelle notre ambition en

matière démographique n'est pas décliniste. Ce projet, c'est celui d'un territoire qui permet aux entreprises de s'installer, de se développer, de se moderniser ; d'un territoire qui protège et valorise ses atouts paysagers et sa qualité de vie. C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé sur tous les grands sujets : la mobilité, le logement, ou encore la santé ».

L'essor des renouvelables, l'éolien non souhaité

Parmi les orientations de ce document : le développement des énergies renouvelables, qui se fera principalement à partir du solaire et du photovoltaïque, de la biomasse et de la filière bois-énergie. « Concernant le grand éolien, le territoire du SCoT ne souhaite pas son développement (hors site en instruction à la date de réalisation du présent document) compte tenu de la dimension paysagère et patrimoniale forte du territoire, des multiples secteurs sensibles au plan écologique et hydraulique, des projets engagés de classement du site du Sancerrois et de la volonté soutenue par le territoire du classement Unesco de Sancerre et du faible potentiel du territoire identifié au schéma éolien régional ».

Désormais arrêté par les élus, le document va être soumis à l'avis des partenaires institutionnels et de la population, avant une phase d'enquête publique pour recueillir les observations de la population. ■

(*) Saint-Satur, Sancerre, Belleville-sur-Loire, Vailly-sur-Sauldre, Léré, Sury-près-Léré, Argent-sur-Sauldre, Aubigny-sur-Nère, La Chapelle-d'Angillon, Ivoy-le-Pré et Méry-ès-Bois.